

## MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE REPAS DE RÉGIME

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose-t-elle la mise en place d'une convention de repas spécifique PAI :  
Projet d'Accueil Individualisé)

OUI       NON

Si oui,

- pour une 1<sup>ère</sup> mise en place : prendre rendez-vous avec l'infirmière scolaire pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place de la convention de régime.
- pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire, ne pourra plus être accueilli au restaurant scolaire jusqu'à la mise en place de la convention de repas de régime.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par le service de la santé scolaire.

### FACTURATION

#### MOYENS DE PAIEMENT :

Les familles peuvent payer par :

- Prélèvement automatique (formulaire joint au présent dossier),
- Espèces auprès **de la Trésorerie Municipale de Frontenay Rohan Rohan,**
- Chèque auprès **de la trésorerie Municipale de Frontenay Rohan Rohan.**

#### CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT :

- Prélèvement automatique
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- En espèces en Trésorerie

#### FACTURATION EN CAS DE SÉPARATION DES PARENTS :

Je souhaite que chacun des 2 responsables légaux acquittent la moitié de la somme due au titre de la restauration scolaire et de la garderie.

OUI       NON  (Signature des 2 responsables légaux obligatoire au verso)

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.**

Je m'engage à payer ma ou mes facture(s) dans les délais.

Je reconnais être informé(e) qu'en cas d'absence, les repas non consommés feront l'objet d'une déduction.

Je signalerai toute modification pouvant intervenir au cours de l'année (adresse, situation familiale, professionnelle...).

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de survenance d'une allergie alimentaire en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'une convention de régime pour être réadmis.

J'autorise le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident grave (médecin, transport à l'hôpital).

**Je m'engage à fournir une serviette de table et un porte-serviette (pour l'élémentaire), marqués au nom de l'enfant qui resteront à la cantine sur la semaine.**

<b>Date</b>	<b>Responsable Légal 1</b> Mention "lu et approuvé" et signature	<b>Responsable Légal 2</b> Mention "lu et approuvé" et signature (en cas de séparation des parents)
-------------	---	---